

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 2 (1972)
Heft: 7-8

Rubrik: Informations sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

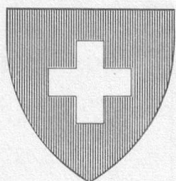
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVS



La mort des rentes complémentaires ? Pas pour demain !

L'AVS, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne thésaurise pas. Elle est basée sur le principe de la répartition, et les fonds dont elle dispose restent modestes, toutes proportions gardées, en face des montants extrêmement importants qu'elle verse chaque mois à ses rentiers.

Cela, il fallait bien le dire un jour et mieux encore à quelques mois de l'échéance de la 8^e révision de la loi.

Il est évident aussi qu'elle doit posséder tout de même quelques réserves, ne serait-ce que pour éviter des surprises qui n'auraient rien d'agréable. Que sont, pour elle, quelques centaines de millions quand on sait que les rentiers d'un petit village « touchent » à eux seuls Fr. 15.000.— par mois ? Qu'on le veuille ou non, ces versements représentent près de Fr. 200.000.— par an. Sa population ? Un tout petit peu plus que 350 habitants. Les chiffres sont éloquentes.

Il en est d'autres qui le sont tout autant. A-t-on jamais, par exemple, calculé à quel capital correspondent les rentes de l'AVS ? Sûrement pas, sauf exception. Les actuaires, sur ce chapitre, pourraient en écrire passablement.

N'oublions pas...

Cette brève introduction pour souligner que l'AVS fait vraiment ce qu'elle peut et que ses prestations ont augmenté en 25 ans d'une manière substantielle. Ceux qui en exigent l'indexation feraient bien, en passant, de se pénétrer de cette vérité.

Et puis, l'AVS a évolué pendant son premier quart de siècle dans des proportions étonnantes, qui ne manqueraient pas de surprendre les plus avertis d'entre nous.

Elle évoluera encore, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, même si l'échéance du 1^{er} janvier 1973 constituera pour elle un véritable pas de géant. Les précédents, reconnaissons-le, furent au contraire plutôt timides, bien qu'ils se soient répétés fréquemment, en somme. Arrivons-en donc au but essentiel de notre propos de ce jour : les rentes complémentaires. C'est un sujet qui nous est cher, parce que trop souvent méconnu de ceux et de celles qui pourraient en bénéficier, bien que l'on ait réalisé dans ce domaine des progrès manifestes ces derniers mois.

Il faut savoir que les dites prestations ne mourront pas avec l'entrée en vigueur des dispositions nouvelles, toujours en discussion sur le plan fédéral. Elles demeureront au contraire aussi vivantes qu'aujourd'hui et l'on doit dire qu'elles ne disparaîtront pas avant une vingtaine d'années, selon les prévisions actuelles.

En d'autres termes, ceux qui les reçoivent présentement continueront à en bénéficier, à peu d'exceptions près sans doute.

Les limites de revenu actuellement fixées — à Fr. 4800.— pour les personnes seules et à Fr. 7680.— pour les couples — seront bien évidemment modifiées en fonction même de la législation en voie d'élaboration, compte tenu de l'augmentation générale des rentes ordinaires. On ignore encore leur nouveau plafond, mais on en sera instruit sous peu.

Cela signifie que tous les rentiers AVS disposeront d'un minimum vital plus élevé le 1^{er} janvier 1973 et que certains d'entre eux, maltraités par le sort jusque-là, verront leur situation s'améliorer sensiblement. Encore qu'il soit bien difficile d'établir à titre individuel ce que doit être ce minimum vital, fort variable selon les cas. Nous nous comprenons, n'est-ce pas ?

Ce n'est pas tout. Les montants que nous rappelions plus haut non seulement s'élèveront sensiblement dans quelques mois, mais les déductions que l'on connaît aujourd'hui — à l'enseigne du loyer, des revenus d'une activité lucrative et des primes d'assurance, en particulier — se maintiendront elles aussi dans leur principe. Et l'on peut même supposer, compte tenu des méfaits de l'inflation et de l'augmentation vertigineuse des primes d'assurance des personnes âgées, qu'elles prendront un nouveau visage.

L'AVS, jusqu'à maintenant, ne s'est pas voulue caisse de retraite. Elle est en train de changer « d'attitude » et ses prestations tendront toujours davantage à assurer aux habitants de ce pays un minimum de « finances ». Les deux fameux piliers qui lui sont juxtaposés joueront eux aussi leur rôle en la matière et l'on verra bientôt la « sécurité sociale » helvétique mériter plus ou moins pleinement son sens.

Evidemment, la fiscalité ne perdra pas ses droits pour autant ! Et si nous revenons sur le sujet si rapidement, c'est pour ajouter que les retraités de l'an 1974 ou de 1975, selon les cantons, en prendront très tôt conscience. Ils auront eu plus d'un an pour se faire à la chose...

Optimisme de rigueur !

Car on n'envisage pas, contrairement à l'idée de certains de nos lecteurs, d'opérer de sérieux abattements sur leur revenu AVS. Du moins pour le moment. Car il s'agit bien là d'un revenu que la loi fiscale ne peut ignorer. Sauf si l'on procure à nos corporations de droit public, aux différents échelons, des ressources compensatoires. Et l'on sait pertinemment qu'elles sont de plus en plus sollicitées aux titres les plus divers.

La politique actuelle du « tout est dû » présente peut-être certains avantages, mais elle n'en exige pas moins des moyens financiers énormes. On peut même se risquer à ajouter qu'elle n'a pas les moyens de sa politique, bien qu'elle ne soit pas appliquée à la lettre.

Chacun contribue, selon ses propres moyens, à alimenter les caisses publiques ! La formule n'a rien de particulièrement répréhensible, surtout en regard des assauts démagogiques qu'elle subit quotidiennement. Ou presque.

Les temps sont difficiles ? Ils le seront à peu près tout autant l'année prochaine pour peu que l'on admette que l'augmentation des prestations de l'AVS ne sera pas sans influence sur le coût de la vie. Car cette masse d'argent frais qui arrivera dans le circuit économique suscitera maintes convoitises. On s'évertuera surtout à déterminer les voies les meilleures pour l'éponger... C'est peut-être triste à dire, mais il n'est plus temps de travestir la vérité qui nous attend au premier tournant.

Une fois de plus, tout est affaire d'organisation. Encore qu'il ne soit pas toujours très aisé de s'organiser, nous en convenons volontiers. Les tentations sont telles, de nos jours, que bien peu savent leur résister. La nature humaine, savamment conditionnée, est ainsi faite. Et cela n'ajoute rien à sa « gloire ».

Bref ! Ces quelques considérations — nullement pessimistes, quoi qu'on puisse en penser — permettront peut-être à nos lecteurs de se faire d'ores et déjà une raison. La meilleure sans doute en l'occurrence. A eux, pour le reste, de conserver leur optimisme qui est plus que jamais de rigueur. Sans blague !

Paul-Armand Olivier

Notre assurance-maladie est-elle malade ?

Dans une récente revue de médecine, le Dr A. Forel disait, à propos de l'assurance maladie: « Pour la grande majorité des peuples, et ceci est particulièrement visible auprès des peuples au niveau de vie élevé, la recherche de la sécurité sociale est un phénomène irréversible, parfaitement logique et compréhensible. En effet, le sentiment même de la sécurité est indissolublement lié à la notion de la liberté individuelle. On ne peut être libre dans la peur; on ne peut être libre dans l'insécurité. »

Dans le cadre de la réorganisation de l'assurance maladie, le Mouvement populaire des familles requiert des solutions sur le plan fédéral: « A-t-on peur, en Suisse, d'innover, d'être plus social, de promouvoir une solidarité plus grande, en un mot: de faire que l'homme passe avant tout intérêt ? »

Mais ce point de vue n'est pas partagé par tout le monde. Dernièrement, un citoyen exprimait son opinion au sujet du bien-fondé de l'assurance; il concluait ainsi: « Contrairement à ce qu'affirment les intéressés, les prétendues nécessités et les prétendus besoins de l'assurance maladie ne sont pas ressentis par toute la population et les effets qu'elle dispense ne sont pas appréciés de chacun, ni en Suisse, ni ailleurs. » Bref, on peut dire que l'ensemble du peuple suisse se préoccupe de la direction vers laquelle il conviendrait d'orienter notre système d'assurance, contre la maladie et l'accident. Vous aussi, lecteur d'« Aînés », vous suivez avec attention les discussions visant à favoriser le libre accès dans une caisse maladie, quel que soit l'âge et l'état de santé. Vous en êtes d'autant plus convaincus, vous qui connaissez mieux que quiconque le prix de la santé. Ces aspects positifs d'ouverture sont cependant freinés par une forme de sécurité médico-sociale qui montre des signes de fatigue. Notre régime d'assurance maladie ne serait-il pas malade ? Avant d'établir un diagnostic, il y a lieu de bien examiner ce « patient » en fonction de son passé et de sa structure.

Une idée déjà ancienne

Le développement fantastique des assurances lors des dernières décennies laisse supposer qu'il s'agit d'une idée toute neuve. Il n'en est rien. A la Renaissance déjà, des navigateurs génois mettaient en commun leurs ressources pour mieux supporter les risques que représentait la perte de l'un de leurs navires. Dès la fin du Moyen Age et jusqu'au XIX^e siècle, des décisions et des influences contradictoires ont tour à tour aidé et freiné le développement de l'assurance. Elle a d'abord été considérée comme un jeu, un pari; comme telle, elle a été interdite par l'Eglise, lorsque son objet était la vie ou la mort des personnes. Avec le développement de l'économie moderne de marchés, disparaît définitivement l'assureur isolé, et l'assurance devient l'activité de grandes entreprises. Il a fallu encore l'établissement de statistiques aussi précises que possible, afin de calculer à l'avance ce que coûtera la protection demandée. Enfin, l'expansion démographique et le sens de la collectivité ont contribué au plein épanouissement de l'assurance.

Et chez nous

Chez nous, les caisses sont, dans leur grande majorité, des institutions privées. Presque toutes reconnues officiellement, elles doivent se soumettre à la loi fédérale appelée communément la LAMA.

Dès la première loi de 1911 et jusqu'à nos jours, les tentatives de révision se sont suivies sans succès. Toutes prévoyaient d'introduire l'assurance maladie obligatoire sous une forme ou sous une autre. Et c'est précisément contre cet écueil de l'obligation qu'elles ont échoué.

Parallèlement au besoin de sécurité qui se développait, un autre phénomène d'une importance capitale se produisait: l'essor prodigieux et inattendu de la médecine. Aujourd'hui, la médecine accomplit des miracles, mais des miracles qui coûtent cher. Faute de subsides suffisants, les caisses ne couvraient qu'une partie des frais, le solde restant à la charge des assurés malades.

Ça ne peut durer ainsi

Cette situation ne pouvait persister. Une révision de la loi s'imposait. Cette loi révisée en 1964 faisait un bond en avant et représentait un important progrès social. Les nouveaux traitements sont pris en charge, tels que bains, massages; plus de problèmes pour les traitements aux rayons, ni pour ceux chez le psychologue ou chez le chiropraticien. Les conditions d'admission sont allégées; le refus pour des questions de santé est supprimé. Seulement, voilà, l'autorité fédérale a sous-estimé les dépenses qu'entraînerait la révision. On avait évalué que la couverture de ces prestations exigerait une augmentation de participations de 10 % de la part de l'assuré. Ces années dernières, les cotisations n'ont pas dû être augmentées de 10 %, mais de 50, 70, voire 100 % dans certaines caisses.

Aujourd'hui, à nouveau, ça ne peut plus durer ainsi. Les cotisations des assurés dépassent de plus en plus les possibilités des gens de condition modeste. Il en résulte que notre loi, qui se voulait sociale et progressiste, devient peu à peu hors de la portée des gens qu'elle entendait protéger.

En réponse à cette situation, nos autorités ont créé une Commission fédérale d'experts, chargée de la réforme de notre assurance maladie. On peut donc admettre que la révision de 1964 n'a, en fait, pas été inutile. Elle a accéléré les choses. Elle a fait comprendre qu'il fallait abandonner les chemins battus, faire preuve d'audace, revoir les structures fondamentales du système adopté chez nous.

Solidarité, oui mais...

Le but recherché est un idéal: protéger le malade contre les suites financières de la maladie. Pour atteindre ce but, il faut instituer la solidarité du bien-portant avec le malade, du riche avec le pauvre. Oui, mais, hélas, l'être idéal qui accepte spontanément une pleine solidarité est rare. La solidarité doit donc être imposée par la loi.

Il va de soi que celui qui est contraint à la solidarité et à des obligations financières, fasse valoir ses droits et veuille aussi en retirer des avantages. C'est là où l'écheveau du système, déjà revêché au dévidage, commence sérieusement à s'entremêler. Les revendications des assurés vont dans le sens contraire des possibilités et des intérêts des caisses. En effet, qu'attendent les gens en compensation d'une participation solidaire ? D'une part, une amélioration des prestations dues par les caisses aux assurés, d'autre part, une limitation ou réduction de la contribution demandée aux assurés pour le financement de l'assurance. Or, ces désirs, bien légitimes, tendent à la fois à accroître les charges des caisses et à diminuer la part des ressources financières des assurés eux-mêmes. Si les caisses, pas plus que les assurés, ne peuvent augmenter leur contribution, l'Etat doit aider, me direz-vous ? Très juste, mais sachons que les subventions fédérales, à cet égard, atteignent aujourd'hui le demi-milliard de francs, contre moins de cent millions avant la révision 1964. Convenez que l'augmentation n'est pas négligeable et ne peut être longtemps supportable... Surtout que l'Etat c'est nous !

Notre système d'assurance semble effectivement souffrir. Il y a lieu de chercher un remède efficace pour ce problème social de première importance et de portée nationale.

Claude Badel

Prochain numéro: « A la recherche d'une solution ».

Une simple question de calcul

On se plaint beaucoup de ce que les gens rencontrés dans la rue font grise mine, ne savent plus sourire ou sont agressifs dès qu'on leur adresse la parole.

On regrette que les sociétés et les divers groupements comptent de moins en moins de membres, qu'on lise si peu, qu'on boude les manifestations culturelles, que le besoin de se cultiver soit si maigre.

On a vraiment l'impression que la vie est triste, que tous sont fatigués dès leur réveil et que l'enthousiasme, la joie de vivre et la bonne humeur se sont à tout jamais évanouis de nos maisons, de nos magasins, de nos rues.

Mais a-t-on vraiment de quoi s'en étonner ?

J'ai fait un petit calcul. Un travailleur normal passe à son boulot huit ou neuf heures de sa journée, sans compter les déplacements ni les petits à-côtés (cuisine, vaisselle, lessive, ménage, achats, etc.) malheureusement trop souvent « réservés » à Madame.

Et neuf heures de travail, au rythme actuel, ça « crève ». Donc il faut se coucher tôt pour être en forme le lendemain. Ainsi, cinq jours sur sept, la vie se répartit en neuf heures de travail professionnel, deux heures d'occupations ménagères et familiales, neuf heures de sommeil... et **quatre heures** de temps libre. Quatre heures. Se « crever la peau » pour être libre quatre heures par jour.

Que penser, dans ce joyeux contexte, de l'air maussade des gens, de la détérioration de la santé, des disputes conjugales ? Pourquoi s'étonner de ce que nos enfants nous deviennent de plus en plus étrangers si l'on n'a guère que quatre heures à leur consacrer ? Et quand prendre le temps de lire sans prendre le risque de s'endormir après une page ?

Alors ? Faut-il continuer à travailler de plus en plus vite pour remplir les exigences de la production et pour satisfaire des besoins qui nous sont sournoisement imposés par la publicité... et perdre encore mieux sa raison et sa joie de vivre ?

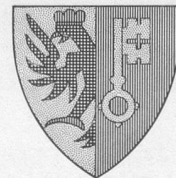
Ou bien va-t-on décider qu'il faut **changer la vie**, revenir à une société, à un travail qui soient réellement à la mesure de l'homme. S'épanouir ou se résigner à être asservi ?

Curieusement, ce sont les questions que se posent, et résolvent à leur manière, les hippies et les « contestataires ». Sont-elles vraiment si stupides et si inutiles que cela ? Il faudrait en parler. Il y aurait peut-être ici un moyen de se rejoindre entre générations et surtout d'aller plus loin que les sempiternels « à quoi bon, cela ne sert à rien ! »

Vous n'êtes pas convaincu par mon analyse de la situation ? Alors, regardez un peu autour de vous.

Vous n'êtes pas d'accord avec ma conclusion ? Alors écrivez pour en proposer d'autres : le débat est ouvert !

Casimir



En marge d'un Festival

Fin mai, nous avons assisté à une conférence de presse consacrée à ce fameux « Festival Belle Epoque », du Troisième Age genevois ; conférence de presse brillante et élégante, ce qui prouve que l'affaire est bien menée ; le contraire nous eût étonné de la part de nos amis genevois.

Au point de vue contenu, rien de très nouveau par rapport à ce que nous vous avons annoncé dans notre couvée n° 6, grâce à la complicité des organisateurs, c'est-à-dire la Fédération des clubs et les animateurs de l'Hospice général.

Parlons plutôt de la façon dont les clubs se présenteront. Car ce n'est rien de prévoir une fête de la vieillesse, encore faut-il savoir ce qu'on va y mettre. L'arme la plus redoutable des clubs sera la plus séduisante : les divers objets qui auront été confectionnés durant les après-midis de loisirs constructifs. Et on vous promet que ce n'est pas de l'amateurisme ou du vite fait : céramique, tissage, brochage, animaux en peluche, batik et mille autres objets tous plus originaux les uns que les autres. D'ailleurs, vous pourrez acquérir l'un ou l'autre de ces petits chefs-d'œuvre lors de la visite que vous ne manquerez pas de faire à mi-octobre.

Vous vous demanderez peut-être où et comment ces objets ont été fabriqués. Et qui en a eu l'idée. C'est bien simple : on a fait circuler dans les clubs des modèles déjà réalisés et on a mis du matériel et des « monitrices » à disposition. Pour les objets qui nécessitent un matériel restreint et la seule habileté des doigts, on a travaillé au club dans une ambiance du tonnerre.

Mais pour les réalisations demandant un matériel plus perfectionné : four à émaux, tour à poterie, une grande maison à succursales multiples, très connue pour son esprit de coopération, a mis à disposition locaux et matériel. Voilà une collaboration sympathique !

Les organisateurs ont eu une autre idée : on a cherché à allier le bricolage et le dépaysement : on est allé faire du bricolage à la campagne. La maison de rencontre de Cartigny était l'endroit rêvé. D'abord parce que c'est un lieu charmant et ensuite parce qu'il y a de la place pour bricoler à son aise. C'est dans ce cadre champêtre que l'esprit créatif et artistique des aînés genevois a pu donner son plein rendement.

Tout le monde y a même trouvé tant de plaisir qu'on va organiser là-bas de véritables séjours de vacances, où pendant une quinzaine, nos amis pourront allier joies du farniente et création artistique... et le tout pour un prix dérisoire. On ne vous en dit pas plus : renseignements à l'Hospice général.

Epargne BCC = profit et sécurité

Carnet d'épargne à partir de 60 ans

5%

Banque Centrale Coopérative S.A.

Rue du Rhône 40
1211 Genève

Rue Saint-Laurent 21
1003 Lausanne

Ce qui est extraordinaire dans cette géniale trouvaille de Festival, c'est que beaucoup de personnes ont l'occasion de se mettre à fabriquer des choses inhabituelles. Une dame nous disait: « Moi qui aimerais tant faire de la céramique et qui n'en ai pas le temps, je suis presque impatiente d'être à la retraite... »

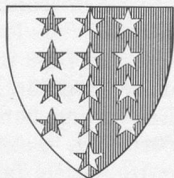
L'autre chose dont on se réjouit par avance, c'est de voir la tête des jeunes quand ils constateront en octobre ce que les « vieux » sont capables de monter!

Nous parlerons encore de cet important événement avant qu'il ne commence. R.

Nouveau centre d'information pour personnes âgées

Pro-Senectute, a ouvert au mois de juin, un nouveau Centre de Conseils et d'Information, à Sion, à la rue Tonnelier, 3.— Résidence de la Majorie, tél. 027/20741

Gratuitement, M^{lle} Robyr, assistante sociale, est à la disposition de toutes les personnes âgées de Sion et des environs, chaque semaine, le lundi de 16 h. à 18 h.



Fête nationale Suisse,

mardi 1er août 1972

Le Mouvement des Aînés (Couchirard 8, 1004 Lausanne) organise une sortie le 1er août. Départ de Chauderon à 14 heures. Itinéraire: Lausanne, Belmont, Grandvaux, Chexbres, autoroute du Léman, Rennaz, Aigle, Ollon, Villars, Barboleusaz, (arrêt), Gryon, Bex, Monthey, Les Giettes (arrêt pour souper, beau menu). Après souper, participation à la manifestation du 1er août. Retour direct à Lausanne aux environs de 23 h. 30. Coût: l'excursion, le souper, le service compris: Fr. 30.— Inscription au plus vite, places limitées. Téléphone 25 84 71

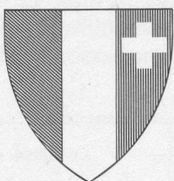


Trois grands problèmes

Il existe actuellement pendants (et qui risquent de l'être encore durant quelques années), dans le canton de Neuchâtel, trois grands problèmes pour les dirigeants des institutions s'occupant du Troisième Age (et partant les autorités cantonales et communales):

1. La création, dans certaines régions (et notamment à La Chaux-de-Fonds) de homes pour vieillards ou pour couples. (Il n'y en a pas trop non plus pour les femmes.)

2. La création, encore plus dans le Haut-Pays que dans le bas, de **homes médicalisés**, comme on dit aujourd'hui, pour recevoir les personnes âgées qui doivent bénéficier d'une certaine surveillance de personnel soignant et médical, mais ne sauraient demeurer dans les hôpitaux pour malades aigus,



où ils prennent la place de patients ayant besoin de soins continus, ce qui n'est pas leur cas. Cependant, ils ne peuvent, même en home non médicalisé, se suffire à eux-mêmes. D'ailleurs, le prix de l'hôpital (près de Fr. 110.— par jour en service commun) est non seulement prohibitif, mais inadapté. « Mais s'ils n'exigent que peu de soins, cela coûte-t-il aussi cher? » Question aujourd'hui oiseuse: un hôpital pour aigus ne peut adapter des méthodes (rigoureuses) à chaque lit!

3. Enfin, le vaste problème de la médecine gériatrique au sens strict du terme. Un homme malade n'est pas seulement un être qui n'est plus bien portant, c'est un autre être. Un enfant malade n'est pas un adulte malade. Un vieillard malade, surtout s'il est très âgé, est une autre personne qu'un homme ou une femme de 40 ans souffrant. Et surtout la maladie est en tant que telle différente; enfin il y a des affections propres à tous les âges. On ne soigne pas une femme comme un homme, ils ont leurs maux propres, au physique comme au psychique. Alors comment faire? La spécialisation en médecine gériatrique, comme en pédiatrie, est en train de se dessiner: il n'est que temps. Mais alors, des hôpitaux ou des divisions gériatriques? Il existe un hôpital spécialisé à Genève et à Lausanne, avec un personnel soignant adéquat (rémunéré au-dessus des normes admises, le travail étant plus pénible). Dilemme: est-il préférable d'avoir une division dans un hôpital d'aigus (il s'agit ici de vieillards malades au sens strict du terme) ou une maison ne traitant que du Troisième Age? Thème d'étude.

Sur le plan « home médicalisé », il existe des institutions dans le bas du canton (Peseux, le Landeron, en quelque sorte Landeyeux), pas à La Chaux-de-Fonds (à part la Paix du Soir, dont l'organisation est ambiguë, home privé). Il y a donc un inventaire à faire. La Sombaille, asile de dames âgées, sera flanqué d'une annexe pour hommes et couples, et résoudra partiellement le problème. Les maisons de retraités sont au nombre de quatre, mais il n'y a pas de home pour homme valide. Il y a encore à agir dans ce domaine.

Commission au travail

Bref, la commission constituée par le Conseil d'Etat pour étudier l'ensemble du problème de la gérontologie a du pain sur la planche. En ce qui concerne les lits pour personnes âgées dans les hôpitaux, le groupe d'étude des problèmes hospitaliers affirme qu'il y en a assez dans le canton, si l'on veut bien les utiliser fonctionnellement. Seulement il faut que les patients acceptent d'être déplacés de dix ou quinze kilomètres, et c'est cela qui est dur, pour des gens qui ont toujours vécu au même endroit. Un de nos amis âgés était dans un home au bord du lac, vieux montagnon de la vieille:

— Ah! disait-il, jé suis fin bien. On nous soigne aux petits oignons. J'ai même droit à mon verre de rouge à midi, et même parfois dans la soirée. S'il n'y avait pas cette « charrette » de lac!

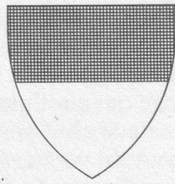
Et c'était un des plus beaux panoramas du canton!

Mais si un natif du vignoble était enfoui dans les sapins? Il faut respecter cet irrédentisme et aider à résoudre les problèmes. De toutes manières, une ville comme La Chaux-de-Fonds doit posséder son home, tout comme Le Locle l'a depuis longtemps.

L'important, également, c'est que le canton de Neuchâtel, qui met les bouchées doubles sur le plan hospitalier, avait pris un fort retard. Non pas que l'on y soit moins bien soigné qu'ailleurs, mais rien n'étant fonctionnalisé; tout est compliqué, administrativement et médicalement. Il n'y a d'hôpital cantonal que Perreux, qui coûte également de plus en plus cher. Les hôpitaux sont communaux ou de district, désormais subventionnés. Des commissions spéciales s'efforcent de coordonner les efforts, mais tout prend du temps, ce qui signifie bien des souffrances et des désillusions. Exemple: La Chaux-de-Fonds, qui avait dévolu son ancien hôpital à la gériatrie, y

renonce, le nouveau lui coûtant tellement qu'elle ne peut consacrer 10 millions (ou 15) à une division ou un institut gériatrique. Or, de véritables drames se produisent dans ce domaine douloureux: nous y reviendrons.

J.-M. N.



Barrières architecturales... et autres

On ne s'imagine guère les différences énormes qu'il peut y avoir d'un canton à l'autre quant à la situation des personnes âgées: les uns sont en avance dans un secteur, en retard dans un autre; à la pointe ici, à la traîne là.

Fribourg, par exemple, est au bénéfice de ce qu'on peut considérer comme une mesure sociale importante: l'assurance-maladie obligatoire. Mais par contre, il n'y a pas aux bords de la Sarine ce qu'on appelle à Lausanne la LEAM (loi d'encouragement à l'assurance-maladie) qui permet d'obtenir, pour les petits revenus, une réduction ou une suppression de la cotisation d'assurance. C'est une des raisons principales qui font que la Fondation fribourgeoise pour la vieillesse est débordée de travail: 500 « clients » dans tout le canton ont recours à ses services. Mais il ne faudrait pas imaginer que Pro Senectute Fribourg ne sert qu'à l'aide financière ou au travail administratif; le Bureau (rue Abbé-Bovet 6) s'est fixé d'autres buts, notamment la coordination de l'action sociale.

Il est en effet très difficile de satisfaire tout le monde au mieux s'il n'y a pas un minimum d'organisation. La ville et le canton de Fribourg ont la chance de disposer d'une pléiade de services bénévoles agissant dans chaque secteur avec une parfaite efficacité. Seulement, ce qui manque encore, c'est une véritable entente entre ces divers services. Il faudrait par exemple que la ville de Fribourg (c'est aussi valable pour les autres régions de Suisse romande qui n'en sont pas encore là) puisse voir s'unir et se coordonner les efforts particuliers faits en faveur des aînés. La ville de Bulle et la Gruyère nous montrent que c'est possible et très profitable de surcroît. En effet, les Gruyériens se sont groupés en un centre d'entraide qui coiffe pas moins de 25 de ces services bénévoles.

Cette coordination porte déjà des fruits en ce qui concerne la gymnastique. L'effort d'organisation entrepris par Mlle Sache, assistance sociale à la Fondation, a permis de former et de répartir harmonieusement les monitrices des 35 groupements existants. Dans un prochain numéro, nous communiquerons à ceux qui ne le savent pas encore les coordonnées exactes (lieu, heure, jour) de tous les groupements.

Coordination veut dire aussi création de nouveaux services, correspondant à des besoins réels. Ainsi, sous l'impulsion de Sœur Marie-Françoise Bise, on est en train d'envisager la création d'un service de soins à domicile pour la ville de Fribourg: les médecins, la Croix-Rouge, la direction de l'hôpital et de l'école d'infirmières mijotent un projet qui ne saurait tarder à voir le jour.

Puisqu'on est dans le secteur médical, on parle aussi d'aménager l'ancien Hôpital cantonal en établissement gériatrique pour y installer ceux et celles trop handicapés pour jouir du foyer-résidence au nom charmant: Les Mésanges, qui a ouvert depuis peu ses studios et ses deux-pièces.

La coordination permet enfin de triompher des barrières: le groupe interdisciplinaire dit des barrières architecturales, est là pour nous le prouver. Vous devez vous demander ce que viennent faire ici de telles barrières qui seraient mieux placées dans un pâturage...

En fait, une barrière, c'est une séparation qui coupe certaines personnes d'autres personnes. On s'est rendu compte que notre société fabriquait de telles barrières qui coupaient les gens les uns des autres. D'un côté les solides et les riches, de l'autre les vieux, les inadaptés, les handicapés, les inutiles.

Les constructeurs de logements, par exemple, oublient trop souvent qu'il y a des gens qui vivent sur des chaises roulantes et d'autres qui ne peuvent pas monter 218 marches d'escalier au pas de course. Par (fausse) économie, on a réduit la place dans les ascenseurs, on a rétréci les portes comme si on voulait punir les handicapés de leurs infirmités.

C'est pourquoi, à Fribourg, un groupe de barrières architecturales s'est mis au travail.

Son objectif: casser les pieds aux architectes, aux autorités, aux transports publics pour qu'ils tiennent compte dans leurs projets du bien-être des petits et grands handicapés.

On interviendra auprès des responsables de l'Office de la construction, auprès des responsables des transports publics et de l'aménagement du territoire... et auprès de l'opinion publique et de l'aménagement du territoire... et auprès de l'opinion publique pour créer une solidarité qui ne soit pas charité, mais respect de la personne.

On prévoit, tout comme cela vient de se faire à Zurich, l'édition d'un plan de la ville indiquant les parcours propices aux handicapés et aux vieilles jambes. On a réussi à faire supprimer les escaliers (fatigants) au profit de rampes lors de l'aménagement de passages souterrains à la place de la Gare; à Bulle, on a pu obtenir que les trottoirs soient plus bas.

Voilà qui est encourageant et qui prouve qu'en s'unissant on peut intervenir efficacement.

Fribourg, à la recherche de cette coordination, nous donne un exemple et un encouragement. Puisse cette collaboration se manifester toujours mieux afin d'assurer bien-être et dignité aux personnes âgées.



HOTEL ROSAT
1837 Château-d'Œx
Altitude 1000 m.
Tél. (029) 4 62 12

Cadre tranquille et agréable
Grand parc, vue imprenable
Idéal pour repos et convalescence - Tout confort - Lift
Cuisine très soignée - Sur demande, cuisine à régimes

simples - Prix réduits en
mai-juin-septembre
octobre-novembre

Pour longs séjours, extrêmement avantageux.

Une nouvelle jeunesse pour l'organisme
pour rester en pleine forme

fraîche **GELÉE ROYALE** extra pure

garanti **POLLEN** entomophile

DIRECTEMENT DU PRODUCTEUR

CEDISA

Centre de diffusion de spécialités apicoles

Documentation gratuite et prix producteur sur demande

CEDISA

Ch. des Palettes 17
1212 GRAND-LANCY/GE
Téléphone 022 43 52 19

CEDISA

Av. de la Gare 20
1022 CHAVANNES-Renens
Téléphone 021 35 48 22

J'ai même rencontré des vieillards heureux!

Cet arrangement un peu impertinent du titre d'un film célèbre mérite pourtant sa place ici. J'ai en effet eu la joie, moi gamin de 26 ans, de recevoir une magistrale leçon de savoir-vivre de la part d'une centaine de vieillards, de ceux dont on dit pourtant qu'ils ne sont plus bons à rien. Rassurez-vous, quand je parle de savoir-vivre, il ne s'agit pas d'une évocation de la manière de bien se tenir à table, ni de la façon dont se pratique le baise-main dans la bonne société: c'est de savoir-vivre au sens propre que je veux parler.

Ainsi, quand une dame de plus de 70 ans dit, au cours d'une discussion, qu'elle regrette que les clubs pour personnes âgées ne servent qu'à distraire et pas suffisamment à engager leurs membres dans une participation dynamique à la société et à son évolution, vous admettez avec moi qu'on est bien loin des simples et futiles questions d'étiquette.

Mais campons un peu le décor de cette rencontre. Cela s'est passé à l'intérieur d'un triangle dont les sommets sont les villes de Nîmes, Arles et Avignon: en pleine Provence, tout

près de la magnifique colline des Baux-de-Provence, et pas loin du moulin cher à Alphonse Daudet. Le cadre merveilleux disposait naturellement à la rencontre et aux discussions profondes.

Mais encore. Nous étions environ 120, jeunes et moins jeunes (entre 18 et 94 ans) accueillis par une communauté de sœurs protestantes, la communauté de Pomeyrol.

Ces sœurs avaient constaté, il y a déjà plusieurs années, qu'on cherchait la solution aux problèmes des personnes âgées surtout du côté du bien-être matériel: bien manger, être bien logé, être en bonne santé. Cela est-il suffisant? Je ne le crois pas; elles non plus. Et elles ont voulu réfléchir, avec des pro-

fesseurs de gérontologie, des directeurs de maisons de retraite, des responsables de clubs, des infirmières, des assistantes sociales et avec les personnes âgées elles-mêmes, à ce qui manquait encore pour que la vieillesse soit une vieillesse heureuse.



M. PHILIBERT
A. DE ROBERT
A. BUTTE

enfin
du temps
pour
l'essentiel

POUR CEUX DU TROISIÈME ÂGE - CAHIERS DE POMEYROL

C'est ainsi que deux rencontres ont déjà eu lieu: la première à l'Ascension 1971 sur la sagesse du Troisième Âge, et cette année, à l'Ascension toujours, sur le délicat problème de la mort, un peu déguisé sous la question suivante: la vieillesse est-elle un achèvement ou un accomplissement?

On a pu faire ensemble quelques constatations d'importance: par exemple, on a redit le rôle terriblement destructeur du travail sur la personne humaine. En effet, les gens dits d'âge mûr sont tellement préoccupés par leurs problèmes de travail, de logement, de famille, qu'ils concentrent (j'allais dire: limitent) leurs efforts à la solution de ces seuls problèmes. Et c'est à l'heure de la retraite qu'ils se rendent compte qu'ils ont beaucoup agi, remué beaucoup de choses autour d'eux, mais qu'ils ont négligé leur propre épanouissement spirituel. Quand je dis « spirituel », n'allez pas croire que je déplore chez ces gens un manque de religion. Spirituel veut dire ici: humain au sens plein du terme. Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'homme est plus qu'un simple animal qui naît, grandit, travaille, se reproduit et meurt. L'homme est à la recherche d'une **qualité** de vie, il désire être heureux. Mais qu'est-ce que le bonheur? Comment y parvenir? Certains le définissent comme l'amitié; d'autres disent: c'est rendre service, être utile à autrui; d'autres encore affirment: c'est croire en quelque chose. Toutes ces opinions me semblent être valables et elles expriment chez ceux qui les formulent un esprit de recherche, de réflexion active, un enthousiasme réel pour quelque chose de grand.

A mon avis, il y a deux catégories de personnes, deux sortes de vieillesse: ceux et celles qui se laissent aller, qui n'ont plus de goût à vivre et qui ne regardent que le passé, et celles qui veulent encore grandir intérieurement, découvrir le monde et les gens qui les entourent, espérer en dépit des nombreux obstacles, que tout n'est pas fini mais qu'il y a encore quelque chose ou quelqu'un à rencontrer, à attendre.

Je vous vois hésiter et penser que mon propos serait mieux placé dans la rubrique œcuménique qu'ici.

Et pourtant, je juge l'arbre à ses fruits: j'ai vu, sans parti pris, des gens âgés dont le dynamisme, l'attention, l'exigence et l'honnêteté de réflexion donneraient envie à bien des jeunes. Et ces personnes-là n'étaient pas angoissées, ne vivaient pas « à la retraite » mais manifestaient une impatience réjouissante d'aller jusqu'au bout. Après les exposés, par exemple, on voyait par-ci par-là des groupes de personnes âgées discutant avec animation, exprimant avec une véhémence juvénile leur désaccord ou leur déception ou leur perplexité ou leur enthousiasme.

Tout cela, ce sont, à mon avis, les fruits de la vie, d'une vraie vie; et vous pouvez être certains que cela faisait envie.

On a beaucoup parlé loisirs. Plusieurs se déclarèrent insatisfaits: ils avaient l'impression que, en créant des clubs, en organisant des rencontres, des excursions, on cherchait trop à

BUREAU DE CONSEILS JURIDIQUES

Si vous avez des difficultés d'ordre juridique
Si vous désirez être renseigné sur vos droits et obligations

Consultations sur rendez-vous
Honoraires modérés

A.-M. GROSS,
LAUSANNE,
VEVEY,

Bureau de Conseils juridiques
lic. en droit
pl. Bel-Air 2, tél. (021) 20 72 43
rue du Simplon 44, 1^{re}, tél. (021) 51 72 82
(à Vevey: le mercredi de 9 h. à 12 h.
et 14 h. à 17 h.)

J.-P. Schmid

L'OPTICIEN-ACOUSTICIEN

résout tous les problèmes
concernant votre **vue** et votre
ouïe.

Essais gratuits et sans engage-
ment.

Fournisseur auprès de L'AVS

Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne, tél. 021/23 49 33

(Voir reportage dans « Aînés » n° 4 - page 10)

distraire, à tuer le temps. Et on a réclamé à grands cris des loisirs qui engagent, qui permettent d'acquérir une croissance continuée qui fait de la personne âgée non pas un débris inutile mais un être qui continue à grandir «spirituellement». Je pourrais parler encore longuement de cette rencontre, énumérer les conférenciers et dire ce qu'ils ont apporté. Mais j'ai préféré vous donner mon impression personnelle. J'espère vous avoir fait sentir la joie et l'encouragement qui se sont dégagés de ces journées. J'ai rencontré des vieillards heureux. J'ai maintenant la preuve qu'il est possible d'être à la fois vieux et heureux, plein d'espérance et d'enthousiasme. Je souhaite de tout cœur que vous partagiez vous aussi ce sentiment face à votre propre existence.

P.S. Nous serons obligés de revenir sur ce colloque cet automne. En effet, les responsables de certains groupes lausannois d'ainés étaient présents et vont discuter ce thème dans leurs prochaines rencontres. Un rassemblement final aura lieu cet automne à Lausanne où chacun pourra poser les questions encore sans réponse aux trois conférenciers principaux: le Dr Tournier, de Genève, Michel Philibert de Grenoble, et Sœur Antoinette, de Pomeyrol.

A cette occasion, les colonnes du journal seront largement ouvertes comme toujours, à ceux qui voudront s'exprimer sur ce thème important. D'autre part, ceux qui sont intéressés par ces graves questions et qui voudraient prendre part, depuis chez eux, à cette réflexion peuvent le faire grâce à la parution récente d'un petit livre intitulé: « Enfin du temps pour l'essentiel » qui est le compte rendu du colloque de l'année dernière. Il coûte Fr. 6.— et nous le tenons à votre disposition au journal.

Jean-Pierre Rageth

Dubrovnik: « Loisirs 3^e âge »

C'est sous le haut patronage du Ministère du travail et de la politique sociale yougoslave que du 15 au 19 mai 1972 le Centre international de gérontologie sociale avait organisé, à Dubrovnik, son cours annuel qui s'était fixé comme thème de réflexion: « Loisirs et Troisième Age ».

Après avoir été salués par le représentant du Ministère fédéral du travail; le maire de Dubrovnik, M. Ante Vetma, et le président du Centre international de gérontologie sociale, le docteur J.-A. Huet, les 400 participants au cours venant de 27 pays différents, dont la Suisse, ont entendu divers exposés émanant des hautes personnalités internationales telles que le docteur D.-J. Kozarevic, directeur du Département des maladies chroniques à l'Institut fédéral de santé publique yougoslave sur la « Thérapeutique préventive pour les loisirs. Perspectives médicales et socio-économiques »; le docteur Kaplan, directeur du programme d'études des loisirs à l'Université de Floride du Sud qui a entretenu l'auditoire de la

« Théorie générale du loisir: ses implications dans une politique de la vieillesse »; et le professeur J. Dumazedier, maître de recherches au Centre national de recherches scientifiques à Paris qui a traité de la « Double mutation culturelle dans les sociétés technologiques évoluant du stade industriel au stade post industriel. Incidence sur le rôle du loisir dans le mode de vie du Troisième Age »; le docteur R.-J. Havigurst, professeur d'éducation et du développement humain de l'Université de Chicago sur « les styles de vie et modèles de loisir: leur évolution au cours de la vie »; M. R. Ledig, de la République fédérale allemande, a évoqué la « Fonction économique de l'utilisation du temps libre des personnes âgées »; et enfin le professeur P. Townsend, directeur des études sociologiques à l'Université anglaise d'Essex qui a évoqué les « occupations et les relations sociales des personnes âgées dans les hôpitaux de long séjour et les maisons de retraite en Grande-Bretagne ».

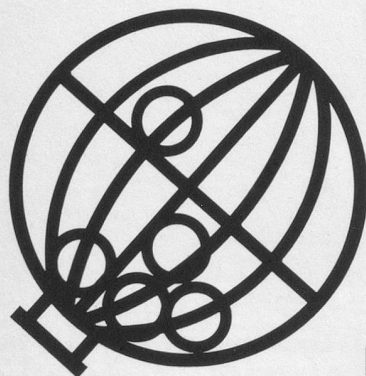
Après ces exposés introductifs, les participants au cours se sont répartis au sein d'une vingtaine de commissions chargées de se pencher sur les nombreux problèmes soulevés par les loisirs du Troisième Age. Il serait peut-être intéressant de citer quelques-unes de ces commissions afin de mieux démontrer la complexité et la variété des sujets abordés:

- L'évolution des vacances dans la population âgée;
- Signification sociale des vacances dans le cadre de la retraite;
- Tourisme social pour personnes âgées;
- L'animation en milieu non institutionnel;
- Loisirs et problèmes économiques;
- Economie des loisirs à domicile;
- La pathologie physique de la vieillesse et les frontières des exercices physiques;
- Ergothérapie, Thérapie occupationnelle;
- Loisirs comme mode d'intervention dans le cadre des maladies mentales;
- La retraite peut-elle déclencher des comportements novateurs ?
- Aide à domicile, etc.

Le dernier jour de ce congrès a été consacré à la lecture des rapports des diverses commissions, et les conclusions tirées de l'ensemble des travaux par un brillant exposé du professeur F. Antonini, directeur de l'Institut de gérontologie de l'Université de Florence.

A l'instar des autres années, tous ces rapports seront consignés dans un volume qui sera édité prochainement par les soins du CIG et qui constituera, à n'en pas douter, un instrument de travail fort intéressant pour tous ceux qui de près ou de loin s'occupent des problèmes de loisirs des personnes âgées.

Enfin, pour tous ceux qui aiment planifier leurs activités bien à l'avance, ajoutons que l'année prochaine le Congrès du CIG se tiendra à Oslo.



LOTÉRIE

TIRAGES :
1^{er} JUILLET
5 AOÛT

UN GROS LOT
DE
FR. 100.000.—

ROMANDE

Bénéficiaires de rentes AVS

Vous bénéficiez d'importants rabais sur toutes nos excursions en semaine. Adressez-vous à

Lausanne

excursions

Autobus Lausannois

1003 Lausanne
Rue Centrale 1
Tél. 20 33 41

pour une belle excursion en cars modernes très confortables.
Demandez notre programme détaillé.